

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION DU CONSEIL COMMUNAL  
D'YVERDON-LES-BAINS  
sur la gestion de la Municipalité en 2011**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion (COGE) du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains est constituée comme suit :

**Membres** : Mmes et MM. Hélène Grand-Greub, Pierrette Roulet-Grin, Daniel Cochand, Pierre Hunkeler, Jean-Louis Klaus, Jean-Yves Martin, Yves Vuagniaux, Bart Wind.

**Suppléants** : Mmes et MM. Martine Frey-Taillard, Claude-Anne Jaquier, Marina Melon, Carmen Tanner, Jean-David Chapuis, Nicola Schirinzi.

M. Jean-Yves Martin a remplacé M. Rolf Zwicky comme membre dès le 1<sup>er</sup> septembre 2011 et M. Nicola Schirinzi a remplacé M. Jean-Yves Martin comme suppléant à la même date.

M. Pierre Hunkeler a été élu président, Mme Pierrette Roulet-Grin vice-présidente, M. Daniel Cochand secrétaire.

La COGE s'est réunie aux dates suivantes : 6 septembre, 10 octobre, 31 octobre, 7 novembre, 14 novembre, 5 décembre 2011, 16 janvier, 23 janvier, 6 février, 5 mars, 2 avril, 23 avril et 7 mai 2012.

Suite à la modification du règlement du Conseil, la COGE est désormais élue pour l'entier de la législature. Elle peut donc agir toute l'année et sur le long terme.

Elle a travaillé principalement sur des questions et sujets ciblés afin de pouvoir examiner en profondeur les thèmes choisis.

La COGE tient à remercier les municipaux, chefs de services et collaborateurs pour leur disponibilité et les réponses apportées à ses questions, ainsi que le secrétariat général pour l'organisation pratique des séances. Elle a apprécié de pouvoir rencontrer plusieurs responsables d'entités au sein de certains services.

1. Administration générale	p. 2
2. Affaires sociales et culturelles	p. 6
3. Education et jeunesse	p. 6
4. Energies	p. 9
5. Police, incendie et sports	p. 10
6. Travaux et environnement	p. 14
7. Urbanisme et bâtiments	p. 15
Conclusion	p. 19

# 1. Administration générale

**M. Daniel von SIEBENTHAL, syndic**

## Ressources humaines

Entretien du 14 novembre 2011 avec MM. Daniel von Siebenthal, syndic, et Christian Sinner, responsable des ressources humaines.

Le projet GEPY (Gestion du personnel Yverdon-les-Bains), lancé en 2010, se poursuit normalement sur des axes adoptés par l'ensemble des partenaires, Municipalité, cadres et personnel. Un document faîtier, sorte de charte, fixe aujourd'hui les attentes de la Municipalité en vue de répondre au mieux aux usagers des services publics. Il faut tenir compte des attentes croisées. Il n'est pas facile de trouver le bon équilibre entre le besoin de répondre dans l'urgence et celui de travailler à terme. Les chefs de service ont été consultés, mais il manque encore le retour de la commission paritaire. Il faut prendre en compte la difficulté, dans certains domaines, à trouver du personnel tant du côté des collaborateurs avec CFC que des techniciens et ingénieurs.

Yverdon-les-Bains doit faire au mieux avec une dotation d'environ 13 ETP communaux par 1'000 habitants, plus basse que dans des villes comparables.

Il y a actuellement 22 apprentis, ce qui paraît peu.

Concernant les institutions régionales, la situation du personnel diffère d'un cas à l'autre. Dans certains cas, le personnel reste employé de la commune d'Yverdon-les-Bains, dans d'autres cas, il y a des contrats de prestations, parfois des refacturations.

### Vœu 1.1

La COGE demande que la commune d'Yverdon-les-Bains forme plus d'apprentis CFC et de personnes visant une AFP (attestation de formation professionnelle).

## Participations communales

Entretien du 6 février 2012 avec M. Daniel von Siebenthal, syndic et Mme Sylvie Lacoste, secrétaire générale.

La COGE reconnaît le travail entrepris par la Municipalité pour préciser les charges et devoirs de ses délégués dans les diverses sociétés concernées. Elle rappelle que le préavis 11.24 à ce sujet a été plébiscité par le Conseil communal, qui a souligné sa qualité et son intérêt pour la gestion des participations de la Ville.

La COGE note également avec satisfaction le principe d'un retour d'information régulier des délégués pour toutes les sociétés importantes. Elle regrette toutefois de constater que plusieurs municipaux siègent dans des sociétés dans lesquelles la commune possède des participations significatives, comme la Sagenord ou la Fondation pour le logement, et n'ont pas encore d'ordre de mission de la part de la Municipalité.

La COGE note que le premier travail de tri des participations a été accompli. Huit ont d'ores et déjà été éliminées, en majeure partie parce qu'il s'agissait plus de soutiens financiers ponctuels que de véritables participations. Le Manège va passer bientôt entièrement en mains privées, suite à un postulat accepté par le Conseil communal.

La COGE suggère à la Municipalité de poursuivre ce travail d'évaluation, sans a priori, et de ne conserver que les participations qui sont justifiées par un réel intérêt public pour la commune. On peut se demander, par exemple, s'il est judicieux de conserver dix actions des sucreries d'Aarberg-Frauenfeld, sachant que des groupes de producteurs de betteraves sont intéressés par le rachat d'actions.

Enfin, la COGE note un problème de manque d'informations sur les activités de certaines sociétés dans lesquelles la ville a des participations importantes.

#### **Observation 1.1**

La COGE demande que la Municipalité réponde plus rapidement et efficacement à la demande de la commission chargée de l'étude du préavis 11.24 *de veiller à mettre en œuvre dans les meilleurs délais et dans toute la mesure du possible les principes et règles définis dans le préavis.*

#### **Observation 1.2**

La COGE demande à la Municipalité de s'assurer que les sociétés et entités auxquelles la commune participe de façon importante et active mettent à disposition une information adéquate à l'intention des conseillers communaux et des citoyens, tant d'Yverdon-les-Bains que, le cas échéant, des autres communes concernées. La COGE demande également à la Municipalité de veiller à la publication des décisions des associations intercommunales.

#### **Vœu 1.2**

La COGE suggère à la Municipalité de poursuivre l'évaluation des participations communales et de se séparer de celles qui ne répondent pas à un intérêt public prépondérant ou ne contribuent pas à des objectifs politiques.

## **Communication et information**

Entretien du 6 février 2012 avec M. Daniel von Siebenthal, syndic et Mme Sylvie Lacoste, secrétaire générale.

La commune évolue vers une communication institutionnelle et une communication consacrée à la promotion de la Ville, par exemple avec un engagement dans le projet *Planet Solar*, ainsi que par son site internet, qu'il est prévu de fortement développer.

Les concepts de communication mentionnés dans le rapport de gestion 2011 n'ont pas été développés, faute de ressources suffisantes.

La COGE précise que la communication liée aux événements de la Rue de Neuchâtel et à leurs suites a été active et bien gérée. La COGE note l'excellente visibilité de la Maison d'Ailleurs dans plusieurs médias.

Mais, de façon générale, la COGE estime que la politique d'information a laissé à désirer en 2011, en particulier sur des sujets importants comme la mise en place des mesures AggloY ou le projet de police régionale. Pour AggloY, il a manqué une réelle volonté de communication proactive, elle n'a été que réactive. Pour la police régionale, la seule communication au Conseil a été un préavis daté du 31 décembre 2011. Pour un sujet de cette importance, il n'est pas acceptable que les conseillers communaux en aient été réduits à s'informer par la presse ou en se procurant les préavis d'autres communes concernées et mieux servies en information. La COGE rappelle le contenu de l'article 3 de la Loi vaudoise sur l'information qui pose comme principe que *Les autorités informent sur leurs activités d'intérêt général et elles développent les moyens de communication propres à expliquer leurs objectifs, leurs projets, leurs actions, ainsi qu'à faciliter les échanges avec le public. L'information est donnée de manière exacte, complète, claire et rapide.*

La COGE note qu'un renforcement de la cellule information est prévu en 2012 avec l'engagement de deux personnes, l'une chargée de la communication politique, l'autre de la communication événementielle. Il sera nécessaire, en parallèle, de donner à l'information une plus grande priorité et un appui régulier. Il sera aussi utile de revoir le concept des supports d'information comme les journaux *Bonjour* et *l'Emoi*, si possible en assurant une meilleure transversalité de l'information.

Sur le plan de la promotion de la région, la collaboration avec l'ADNV et l'Office du tourisme est régulière et bonne.

**Observation 1.3**

La COGE demande à la Municipalité de donner une plus grande priorité à l'information et à la communication et de pratiquer une politique beaucoup plus active dans ce domaine, en particulier au sujet des projets urbains et des décisions qu'elle prend régulièrement, dans le sens de l'art. 3 de la Loi vaudoise sur l'information. Par ailleurs, la COGE demande à la Municipalité de s'assurer que les décisions du Conseil soient rapidement affichées au pilier public.

**Vœu 1.3**

La COGE suggère à la Municipalité de revoir le concept et la présentation du journal *Bonjour* et d'examiner l'opportunité d'y encarter le périodique culturel *l'Emoi*.

## Archives

Entretien et visite des locaux le 7 novembre 2011 avec Mme Catherine Guanzini.

Les locaux de la route de Lausanne sont bien aménagés et facilitent largement le travail des archivistes. Les responsables des archives peuvent désormais rechercher activement de nouvelles donations et de nouveaux dépôts, sans se soucier des difficultés passées pour les stocker d'une part, les consulter d'autre part. Le partage des locaux avec les autres utilisateurs (Musée d'Yverdon et Maison d'Ailleurs) se passe bien. Les archives de Gressy ont été intégrées après quelques soins.

La COGE s'étonne que la location d'un local aussi vaste, couvert d'un toit plat, et abritant des objets aussi précieux, fasse l'objet d'un bail inadapté.

**Observation 1.4**

La COGE demande à la Municipalité de rectifier le bail actuel du dépôt des archives pour le transformer en un bail commercial précisant de façon détaillée les charges, obligations et responsabilités des deux parties. Vu l'importance des investissements consentis par la commune locataire, une clause particulière en cas de départ devrait être incluse à ce sujet dans les obligations du bail.

## AggloY

Entretien du 5 mars 2012 avec M. Daniel von Siebenthal, syndic, Mmes Marianne Savary, municipale, Raphaëlle Probst et Caroline Mobbs du bureau AggloY

La responsabilité générale pour AggloY revient au comité de pilotage (COPIL) qui valide les stratégies et les étapes-clés. En 2011, s'est ajoutée une commission intercommunale permettant de préparer des positions concertées entre les communes avant les discussions avec les représentants du canton, qui est le partenaire reconnu par la Confédération.

Le budget de fonctionnement a passé de Fr. 280'000.- en 2010 à Fr. 450'000.- en 2011 et Fr. 412'000.- en 2012. Le crédit-cadre de Fr. 3'700'000.-, adopté avec le préavis 08.24, devait couvrir les dépenses d'investissement en 2008 et 2009. Suite à divers retards ou reports dans les projets prévus, les dépenses se sont étalées sur une plus longue période. A fin 2011, il restait environ Fr. 750'000.-

Les avant-projets sont pilotés par le COPIL, puis repris par les communes concernées pour les phases ultérieures.

Le retard pris sur les projets de première génération ne devrait pas pénaliser les communes, dans la mesure où la Confédération, vu la limitation des ressources, ne voit pas d'objection à un étalement des dépenses.

Le déficit d'information, déjà souligné dans le rapport précédent de la COGE de gestion, a été quelque peu rattrapé à fin 2011, notamment par une séance d'information à l'intention des conseillers communaux.

**Observation 1.5**

La COGE invite la Municipalité à mettre en œuvre les mesures prioritaires prévues dans les préavis 08.12 et 08.24 et la convention concernant AggloY, en particulier l'adaptation du plan directeur communal et la révision du plan général d'affectation et de son règlement.

**Vœu 1.4**

La COGE invite la Municipalité à mieux assurer l'information sur les activités d'AggloY et bien intégrer les projets spécifiques dans leur cadre général.

## **Mobilité**

Entretien du 5 mars 2012 avec MM. Daniel von Siebenthal, syndic, Daniel Reymond, directeur de Travys et Luc Tomasetti, responsable de la mobilité.

La mise en place des mesures de mobilité s'est faite de façon accélérée. La Municipalité voulait améliorer l'offre en relation avec l'augmentation des tarifs et synchroniser le tout avec le nouvel horaire. L'anticipation est une excellente chose, mais elle ne doit pas tourner à la précipitation qui nécessite des mesures correctives par la suite.

Malgré certains à-coups au démarrage, le bilan paraît globalement positif avec une augmentation de 40% de l'offre en transports publics et une augmentation de la demande conforme aux prévisions, sachant qu'il faut des années pour modifier les habitudes. De plus, la situation d'Yverdon-les-Bains est particulière, c'est une ville moyenne, pas très dense et sans banlieue, ce qui limite le réservoir de clients. On arrive tout de même à 7'858 voyageurs transportés par jour du lundi au vendredi, 1'600 samedi et dimanche, 5'927 en moyenne pondérée.

Tout le réseau de lignes Travys est centré sur la gare, la COGE suggère de revoir la pertinence de ce principe, notamment en relation avec le développement de nouveaux quartiers, comme celui des Isles, et la multiplication actuelle des passages de bus dans les mêmes rues.

La COGE a l'impression que les cyclistes sont loin de recevoir l'attention nécessaire. Des mesures simples comme le marquage de tracés à certains carrefours permettraient d'améliorer les choses.

**Vœu 1.5**

Le COGE demande à la Municipalité de mettre en place des mesures plus efficaces en faveur des cyclistes, tant sous la forme d'améliorations ponctuelles, comme le marquage de tracés adéquats dans les carrefours, que d'aménagements plus importants.

**Vœu 1.6**

La COGE demande à la Municipalité de se préoccuper plus activement des problèmes de fluidité du trafic en particulier aux entrées sud et ouest de la ville.

## **2. Affaires sociales et culture**

**Municipale déléguée : Mme Nathalie SAUGY**

### **ARAS**

Entretien du 12 janvier 2012 avec Mme Nathalie Saugy, municipale et M. Gildo Dall'Aglio, chef de service.

La COGE a noté que l'ARAS, l'Association de communes de la région d'action sociale Jura – Nord vaudois, qui a remplacé la RAS (Régionalisation de l'action sociale), a été formellement créée le 22 septembre 2011. Elle couvre notamment l'AAS (Agences d'assurances sociales Jura – Nord vaudois), le CSR (Centre social régional) et l'AFJ (accueil familial de jour). Son action est essentiellement régie par des lois et règlements cantonaux, avec peu de marge de manœuvre pour la commune, sauf pour des buts optionnels comme l'Accueil de jour et Zone bleue, qui s'occupe des problèmes liés à l'usage de drogues.

Le site internet de l'ARAS informe bien sur les services disponibles, mais ne contient guère d'information sur la gestion, l'administration et les activités de l'Association.

Le Centre des Alizés a été repris par Pro Senectute, qui collabore avec le SemoNord. Le Sleep-in, géré par Caritas, est occupé à 90 %.

## **3. Education et Jeunesse**

**Municipal délégué : M. Jean-Claude RUCHET**

### **Pavillons scolaires des 4 Marronniers**

Entretien du 5 décembre 2011 avec Mme Marianne Savary, Municipale, et MM. Jean-Claude Ruchet, Municipal, Laurent Exquis, chef de service et Bernard Pascalis, adjoint technique, remplaçant du responsable des bâtiments.

Construits et aménagés dans des délais très courts (le préavis 11.03 date du 2 mars 2011), les bâtiments donnent une excellente impression. Les salles sont spacieuses, les accès faciles, les aménagements intérieurs sont très souples et permettent aux enseignantes de disposer le mobilier selon des configurations très différentes. Bémol important : les salles sont relativement basses et la lumière naturelle limitée. Les demandes de la commission chargée d'étudier le préavis ont été respectées en ce qui concerne les conditions d'accessibilité et de sécurité (à part l'absence de téléphone dans le bâtiment) et la répartition des WC garçons/filles. En revanche les normes pour l'espace de récréation ne sont pas respectées et le seront encore moins avec le doublement des pavillons en 2012. Il en est de même pour la carence en salles de gymnastique. Vu le nombre de classes existantes et prévues, la disponibilité d'un ou deux postes de téléphones fixes doit être assurée.

La situation générale des bâtiments scolaires est très tendue et le restera jusqu'à la construction d'un nouveau collège secondaire à l'horizon 2015. Actuellement, il y a 230 classes, dans 33 bâtiments dont 24 à Yverdon.

#### **Observation 3.1**

La COGE demande qu'un téléphone fixe soit rapidement installé dans les pavillons scolaires des 4 Marronniers.

### **Vœu 3.1**

La COGE demande à la Municipalité d'actualiser rapidement les chiffres de la planification des bâtiments scolaires, qui datent de 2005, et de mieux anticiper les besoins en locaux, en relation avec les nouveaux systèmes scolaires et parascolaires, notamment lors de l'approbation de plans de quartier et de l'octroi de permis de construire.

## **Travailleurs sociaux hors murs (TSHM)**

Entretien du 5 décembre 2011 avec MM. Jean-Claude Ruchet, municipal, et Laurent Exquis, chef de service.

Le travail social concerne essentiellement les jeunes, mais une personne s'occupe également des marginaux adultes, même âgés pour certains. Le travail implique une collaboration avec beaucoup de personnes et institutions diverses, en assurant un réseautage actif et tout en conservant des relations de confiance avec les jeunes concernés. Le passage de la notion d'éducateur de rue à travailleur social hors murs a conduit à une réorientation et à une certaine diminution des contacts avec le milieu scolaire que l'on peut regretter.

Le travail se concentre surtout sur les sites les plus sensibles comme la Vilette, la gare, Pierre-de-Savoie.

Le cahier des charges des travailleurs sociaux est bien fait, avec, notamment, un rappel intéressant des raisons d'être des postes. La commune d'Yverdon-les-Bains est reconnue comme bon exemple du travail qui peut être accompli dans le domaine concerné.

L'organisation de soirées de sport est un concept très intéressant, à gérer de près pour réduire les problèmes possibles dans l'utilisation des salles partagées avec des sociétés sportives.

Les TSHM doivent à la fois conserver la confiance des personnes qu'ils suivent et informer les services compétents de tout acte délictueux et de tout risque d'atteinte à l'intégrité ou d'abandon dont ils auraient connaissance.

## **UAPE Rue des Cygnes 20**

Entretien du 5 décembre 2011 avec MM. Jean-Claude Ruchet, municipal et Laurent Exquis, chef de service.

La COGE a apprécié les aménagements intérieurs chaleureux, avec notamment deux mezzanines bien accessibles. L'une est utilisée comme zone de repos, l'autre de lecture. La salle de restauration était encore très sommairement aménagée. Le choix du mobilier définitif sera effectué en concertation avec le gérant de la buvette qui commencera son travail en 2012. Ce sera à lui de décider s'il veut également servir des repas à midi dans l'espace réservé pour les clients extérieurs ou offrir une restauration publique le soir uniquement. La cohabitation cantine pour jeunes enfants et accueil public ne sera pas aisée à gérer à midi. Pour des raisons pratiques, les enfants occupent le côté Thièle, le plus attrayant. Cet espace pourrait en revanche servir de salle de restaurant le soir et pendant les vacances scolaires. La COGE, comme la commission chargée d'examiner le préavis 09.09, regrette qu'il n'y ait pas une plus grande ouverture, voire une terrasse sur la Thièle.

Les repas sont livrés par la cuisine du Parc en attendant le nouveau gérant qui devra assurer une qualité *Fourchette verte*.

Lors de la visite, les aménagements extérieurs, soit la cour entourée d'une haute barrière, étaient encore très spartiates. Il reste à espérer qu'ils seront améliorés et que l'espace sera agrandi lorsque le pavillon voisin, utilisé jusqu'en été 2012 par la Fondation Petitmaître, sera enlevé et remplacé par un espace public. La mise en place, prévue d'un parc à vélos est urgente.

Les places en UAP sont suffisantes actuellement, mais la situation risque de devenir assez rapidement tendue.

**Vœu 3.2**

La COGE demande à la Municipalité d'examiner la possibilité d'utiliser les sous-sols comme espaces supplémentaires, tant pour l'UAPE que pour le Conservatoire.

**Vœu 3.3**

La COGE demande à la Municipalité de trouver une solution pour offrir une ouverture physique de la buvette-restaurant sur la Thièle.

## Accueil scolaire aux Isles

La COGE s'est entretenue sur place le 2 avril 2012 avec, de MM. Jean-Claude Ruchet, municipal, Laurent Exquis chef de service et Jean-Jacques Jobin, adjoint du chef de service de l'urbanisme.

Le bâtiment, déjà en exploitation, abrite la crèche-garderie des Goélands à l'étage et, au rez-de-chaussée, un réfectoire de 250 places ainsi qu'une cuisine dans laquelle la locataire, la Fondation Petitmaître, prépare chaque jour environ 300 repas qui partent dans les diverses cantines scolaires.

Le réfectoire, en revanche, est largement sous-utilisé et ne sert qu'une trentaine de repas, alors que plus de 120 étaient attendus. Les prévisions continuent d'être approximatives en matière d'accueil scolaire. Les chiffres pourraient toutefois changer avec l'harmonisation des horaires scolaires prévue en août 2012 et l'introduction de l'horaire continu. Dans l'intervalle, la commune accorde une subvention à la Fondation Petitmaître pour compenser le manque à gagner.

Le réfectoire peut être loué à l'occasion de manifestations tenues au centre sportif voisin. L'usage de la cuisine reste toutefois réservé, pour des raisons évidentes, à la locataire de celle-ci.

La cuisine est aménagée de façon professionnelle, avec de bons équipements, mais aussi des défauts qu'il s'agira de corriger rapidement. Il s'agit notamment d'éviter que le sol reste constamment mouillé dans certaines zones, d'assurer que la vaisselle soit lavée à une température suffisamment élevée et sèche au sortir de la machine. Il s'agit aussi d'amener l'eau chaude dans les vestiaires et d'assurer une protection adéquate contre le soleil.

Le bâtiment a bonne allure, mais la COGE s'inquiète de la tendance à privilégier l'esthétique au fonctionnel, par exemple en renonçant aux pare-soleil ou stores extérieurs pour limiter l'échauffement du bâtiment en période estivale. Les stores intérieurs sont souvent insuffisants et tout simplement inadaptés dans une cuisine exposée au sud-est.

**Observation 3.2**

La COGE demande que la Municipalité s'assure que les défauts d'équipement de la cuisine du bâtiment soient rapidement corrigés.

**Vœu 3.4**

La COGE invite la Municipalité à assurer une meilleure planification et adéquation des locaux destinés à l'accueil scolaire, en particulier en prévision de l'introduction de l'horaire continu.

## 4. Energies

**Municipal-e délégué-e: M. Cédric Pillonel, puis Mme Gloria Capt**

### Sagenord

Entretien du 23 janvier 2012 avec Mme Gloria Capt, municipale et M. Olivier Schmid, chef de service.

Sur le plan opérationnel, la Sagenord fonctionne bien depuis sa mise en route. Les ressources en eau des puits d'Onnens donnent satisfaction tant en quantité qu'en qualité. Yverdon-les-Bains, contrairement à Grandson, continue toutefois le traitement au chlore pour prévenir toute éventuelle mauvaise surprise due aux canalisations. La station de pompage au lac de Grandson est mise en route régulièrement pour rester prête à pallier toute insuffisance éventuelle. Elle a rendu service lors de la rupture d'une conduite importante sur la route de Treycovagnes le 4 juillet 2010, au moment où la fuite étant trop importante pour être compensée par les ressources normales.

Sur le plan structurel, en revanche, plusieurs points ne sont toujours pas réglés. Il s'agit notamment de :

- L'art. 2 des statuts prévoit que : *La gestion technique impliquée par les activités de la société doit faire l'objet d'un contrat de prestation de services entre la société et la commune d'Yverdon-les-Bains*. Ces prestations se font sur la base d'un rapport du SEY à la Municipalité, avec une évaluation des coûts faite en 2010 et qui aurait dû être révisée en 2011. Il est urgent de formaliser le contrat prévu.
- L'article 2 prévoit également que des conventions séparées sont à signer entre la société et les communes et associations de communes concernées. Ces conventions étaient encore à l'état de projet en 2011.
- La Sagenord est gérée par un Conseil d'administration, mais n'a pas de directeur ou de responsable des opérations, cette fonction est assurée en partie par le SEY.
- Les représentants de la commune à ce Conseil d'administration n'ont pas reçu d'instructions particulières au moment de leur nomination, malgré les principes de gestion appropriée et d'information sur les participations communales contenues dans le préavis 11.24 adopté en septembre 2011 par la Conseil communal.

#### **Observation 4.1**

La COGE invite la Municipalité à formaliser rapidement le contrat de prestations réglant les relations opérationnelles entre la Sagenord et la Commune, ainsi que la convention qui doit régler formellement les questions liées à la fourniture de l'eau. Elle invite également la Municipalité à veiller à ce que le SEY soit bien en mesure d'assurer la responsabilité directionnelle des opérations de la Sagenord.

#### **Observation 4.2**

La COGE demande à la Municipalité de donner une lettre de mission claire à ses représentants à la Sagenord.

#### **Vœu 4.1**

La COGE considère que la Sagenord est une société anonyme particulière, formée uniquement des communes directement concernées. La COGE demande à la Municipalité d'assurer que cette société pratique une politique d'information ouverte, sans se retrancher derrière le secret des affaires lié aux SA à buts commerciaux.

**Vœu 4.2**

La COGE invite la Municipalité à examiner toutes les possibilités de réduire, voire de supprimer la chloration de l'eau de boisson.

## Eclairage public

Entretien du 23 janvier 2012 avec Mme Gloria Capt, municipale et M. Olivier Schmid, co-chef de service.

La COGE note que la consommation d'électricité liée à l'éclairage public reste stable, malgré l'accroissement des zones à éclairer. Les essais localisés d'éclairage à la demande (allumage commandé par le mouvement des passants) sont concluants.

Le déclenchement de l'éclairage général est centralisé et ne permet donc pas d'ajuster les heures de début et de fin à des conditions particulières comme les abords des écoles. Il serait bon d'avoir des possibilités de réglages plus performants, en mettant les coûts d'investissement pour les installations nécessaires en relation avec l'augmentation certaine du coût de l'énergie à moyen et long terme.

**Vœu 4.3**

La COGE demande que la Municipalité étudie les possibilités de réglage plus fin de l'éclairage public afin de tenir compte de cas particuliers, comme l'importance d'un bon éclairage aux abords des collèges à l'heure de rentrée et de sortie des classes à l'aube et au crépuscule.

## 5. Police, Incendie et Sports

**Municipal délégué : M. Jean-Daniel CARRARD**

### Locaux de la police

Entretien du 5 mars 2012 avec MM. Daniel Carrard, municipal, et Pascal Pittet, commandant de la police.

La COGE a constaté que l'extension et l'aménagement des locaux de la police, prévus dans le préavis 11.21 à la rue du Valentin, ont été bien et rapidement effectués. Les contraintes liées aux activités d'un service de police qui doit faire face à des activités très diverses, gérer une variété d'équipements et assurer l'accueil tant de plaignants que de prévenus, ont pu être largement respectées.

Il reste quelques aménagements complémentaires à mettre en place, notamment au niveau de la sécurité des accès, pas évidente à assurer dans un immeuble à utilisation mixte, et des questions très pratiques à résoudre, comme l'intendance à assurer pour les personnes en détention.

La COGE a pris connaissance avec intérêt du travail de fond mis en route pour passer d'une organisation de la police très hiérarchisée à un mode d'opération plus participatif. Ce processus s'accompagne d'une redéfinition, avec précision, des tâches et responsabilités, ce qui prendra un certain temps pour arriver à terme.

Pour la COGE, la réorganisation en cours ne doit pas avoir de conséquences négatives sur les activités de prévention.

Les effectifs sont de 51 actifs au début 2012. Cinq nouveaux aspirants devraient commencer leur formation en 2013 à Savatan. La ville n'a pas de problèmes de recrutement en ce qui concerne les aspirants. La police de proximité compte 4,5 ETP, ce qui est très peu.

## SIS

Discussion avec MM. Jean-Daniel Carrard, municipal et Jean-Michel Benay, commandant des pompiers.

46 communes sont regroupées autour d'Yverdon-les-Bains avec des détachements secondaires de premiers secours à Concise, Grandson et Yvonand, épaulés par des DAP (détachements d'appui). Il y a plusieurs cas d'interventions : a) pionniers-accident b) chimique (SEVEN) c) pollution (SESA). 645 personnes sont incorporées, la plupart volontaires, avec un encadrement de quelques professionnels. Un gros effort a été fait au niveau du recrutement, avec des actions ciblées dans tout le canton. Mais il devient toujours plus difficile de trouver des volontaires, notamment en raison de la réticence d'employeurs à devoir laisser partir un collaborateur dans la minute qui suit une alerte et pour plusieurs heures.

Au plan opérationnel, la régionalisation se passe très bien entre les communes du périmètre. Au plan structurel par contre, une minorité de communes bloque le processus de constitution en association de communes, bien que toutes les entités concernées aient été consultées dès le départ de cette régionalisation. Cette minorité craint notamment la prédominance numérique d'Yverdon-les-Bains dans l'organe exécutif.

Vu la configuration du périmètre, le poids de notre ville-centre en matière de formation, de mise à disposition de matériel, d'utilisation permanente de compétences des cadres des pompiers professionnels d'Yverdon-les-Bains, ainsi que leur omniprésence sur le terrain lors de sinistres, la COGE se demande si une forme d'organisation moins lourde n'aurait pas été préférable. Elle pense notamment à un contrat de droit administratif avec facturation des prestations (art. 107 b de la Loi sur les communes). Cette solution pragmatique, qu'autorise la nouvelle Loi sur le SDIS du 2 mars 2010, pourrait être appuyée par un organe consultatif ouvert à toutes les communes du périmètre, et même à leurs voisines.

## Autorisations pour manifestations

Entretien du 16 janvier 2012 avec MM. Jean-Daniel Carrard, municipal, Pascal Pittet, commandant de la Police municipale et Vincent Audemars, responsable de la police du commerce.

La disponibilité d'un vade-mecum pour l'organisation de manifestations ainsi que la possibilité de remplir les demandes en ligne sont des développements intéressants et utiles, de nature à simplifier la tâche des organisateurs de manifestations. Ces démarches sont coordonnées avec le système POCAMA, développé par le canton pour les manifestations de grande envergure, nécessitant les préavis et autorisations de plusieurs services. On s'achemine vers un système double, avec questionnaire complet pour les manifestations importantes et un questionnaire plus simple pour les petites manifestations.

### **Vœu 5.1**

La COGE demande à la Municipalité de faciliter les démarches administratives des organisateurs de manifestations qui dynamisent et animent la ville, la font connaître ou assurent une présence régulière aux marchés. Elle encourage le développement d'un système simplifié pour les manifestations ayant très peu d'impact.

## Concessions des Iris

Entretien du 16 janvier 2012 avec MM. Jean-Daniel Carrard, municipal, Pascal Pittet, commandant de la police municipale et Vincent Audemars, responsable de la police administrative.

Les maisonnettes et garages à bateaux situés le long de la Thièle, du Buron et aux environs du camping sont une caractéristique unique d'Yverdon-les-Bains et ont un charme tout particulier. Elles sont établies sur terrain communal, avec des concessions gratuites, à bien plaisir, renouvelables tacitement d'année en année. Des règles fixent les limites des constructions légères autorisées.

Le long de la Thièle, elles se trouvent dans un périmètre particulier de zone de verdure. Aux Iris, elles sont sur une « aire de maisonnettes ».

Les concessions sont réservées aux habitants de la commune. Elles ne peuvent pas être transmises de gré à gré et ne peuvent être résiliées qu'avec annonce à la Municipalité. Celle-ci accordera une nouvelle concession en tenant compte de l'ordre chronologique des inscriptions et en donnant priorité aux héritiers en ligne directe, pour autant qu'ils soient domiciliés sur la commune.

### Vœu 5.2

La COGE suggère à la Municipalité de revoir les critères d'attribution des concessions, de vérifier si la priorité absolue donnée aux héritiers en ligne directe est toujours justifiée et d'étudier l'intérêt de prévoir quelques concessions de durée expressément limitée pour en faciliter l'accès à plus de personnes.

### Vœu 5.3

La COGE se demande si la gestion des concessions ne devrait pas être assurée par la gérance communale plutôt que par la police administrative, au vu, notamment, de la coordination à assurer régulièrement avec le Service de l'urbanisme.

## Salles et terrains de sports

Entretien du 16 janvier avec MM. Jean-Daniel Carrard, municipal, et Pedro Camps, délégué aux sports.

Le délégué aux sports doit gérer les demandes multiples de sociétés sportives en tenant compte du nombre limité de salles et terrains, des créneaux horaires disponibles et des équipements nécessaires. Le centre sportif « Aux Isles » apportera des disponibilités supplémentaires bienvenues.

Quelques sociétés gèrent entièrement leurs propres installations, souvent avec un appui de la commune. D'autres ont trouvé des possibilités d'utiliser des salles de communes voisines.

Les installations telles que la piscine couverte doivent pouvoir être raisonnablement utilisées par le public en général, en plus des écoles et des sociétés sportives. La situation actuelle est correcte, mais il n'est plus possible de réserver des lignes de nage supplémentaires. Pour s'adapter et faciliter l'utilisation, un logiciel devrait permettre de consulter en ligne le plan des réservations et la piscine ouvrira bientôt à une heure plus matinale le dimanche, elle fermera également plus tôt.

Salles et terrains de sports sont mis gratuitement à disposition. La COGE estime qu'on doit attendre un retour concret de la part des sociétés, notamment en matière de remise en ordre et nettoyage. La majorité des sociétés l'a heureusement bien compris.

L'audit sur le fonctionnement du stade, de mars 2011, contient une série de recommandations pour améliorer la situation. Leur mise en œuvre, encore en cours, et l'attribution d'un poste supplémentaire, ont déjà permis de résoudre certains problèmes, comme la présence les soirs et week-ends, mais pas encore ceux qui sont liés aux installations elles-mêmes, en partie vétustes. Reste aussi à améliorer la concertation entre les nombreuses entités concernées. La COGE

constate qu'il y a une certaine disproportion entre les coûts liés au stade, notamment le nombre d'ETP requis, et le soutien accordé aux autres sports que le football.

#### **Vœu 5.4**

La COGE demande à la Municipalité d'assurer un certain équilibre entre le soutien assuré au football et celui qui est accordé aux autres sports.

### **Centre sportif aux Isles**

La COGE s'est entretenue le 2 avril 2012 avec MM. Jean-Michel Benay, chef du service du SDIS et des sports, Pedro Camps, délégué au sport et Jean-Jacques Jobin, adjoint au chef de service de l'urbanisme.

Le centre sportif tout neuf a fait une excellente impression à la COGE, tant au niveau de sa conception que des aménagements adéquats pour une salle triple destinée aux écoles, aux sociétés sportives et aux événements sportifs de tous niveaux, dont plusieurs sont d'ores et déjà planifiés pour 2012.

La COGE note que ce sont les organisateurs de compétitions de haut niveau qui assurent les aménagements provisoires nécessaires, comme la pose de sols spéciaux sur le fond actuel ou l'éclairage plus intense.

Ces aménagements prenant un certain temps, ils auront forcément un impact sur l'utilisation des salles par les écoles, impact qu'il s'agira d'évaluer et de limiter à chaque fois.

Les accès piétons et vélos sont agréables, sauf en cas de pluie. Le centre est à une dizaine de minutes à pied du centre-ville.

Le budget a été respecté, sous réserve des décomptes finaux, de même que la planification des travaux du bâtiment, avec un retard de trois semaines dû à des infiltrations d'eau lors de pluies violentes en cours de chantier. Les deux éléments optionnels, soit la ventilation et les panneaux solaires, ont été intégrés.

Seuls bémols actuels à cette réalisation : la présence de gradins béton très proches des surfaces de jeux dont ils sont séparés par un simple rideau, les retards pris pour l'aménagement de l'accès routier au sud-ouest du centre, avec le pont sur le Canal Oriental.

#### **Observation 5.1**

La COGE invite la Municipalité à évaluer rapidement la nécessité de placer des protections contre les gradins en béton proches des surfaces de jeu et de recouvrir les espaliers pour limiter les risques d'accidents.

#### **Observation 5.2**

La COGE regrette que les accès routiers n'aient pas été réalisés dans les délais prévus dans le préavis 09.29 et invite la Municipalité à tout mettre en œuvre pour qu'ils soient réalisés dans les meilleurs délais.

## 6. Travaux et Environnement

**Municipal délégué : M. Marc-André BURKHARD**

### Déchets

Entretien du 6 février 2012 avec MM. Marc-André Burkhard, municipal et Sandro Rosselet, chef de service.

L'année 2011 a été marquée par l'introduction, en juillet, de la taxe au sac. Les résultats sont très satisfaisants, avec une forte diminution des déchets incinérables. Les revenus tirés de la vente de sacs sont inférieurs aux prévisions, les frais d'élimination également. Les déchets recyclables comme le papier et le compost sont en forte augmentation. La taxe a donc bien joué son rôle d'incitation à un meilleur tri des déchets.

Les mesures d'accompagnement, comme les cours à l'intention des concierges et régies, portent leurs fruits. L'afflux de déchets en provenance des communes voisines, sans taxe, s'est très fortement réduit. Il a fallu remettre à l'ordre certaines régies qui rechignaient à mettre à disposition les containers obligatoires. Le recours plus systématique des régies à des entreprises de nettoyage, plutôt qu'à des concierges, est une évolution qui conduit à une perte du contact régulier que les concierges habitant sur place maintenaient plus facilement.

En cas d'infraction, le STE prépare un rapport. Les sanctions sont décidées par la commission de police, sans implication du service.

L'esthétique des containers publics en ville reste un problème, malgré les aménagements faits. Il serait au moins possible de compléter les brise-vue, notamment sur l'avenue Haldimand plutôt que d'attendre les lointaines requalifications prévues par AggloY. L'investissement est modeste (environ Fr. 1'300.- par aménagement) et les ouvrages sont faciles à enlever ou à déplacer.

L'agrandissement et la transformation de la déchetterie, la création de la ressourcerie gérée par la Fondation Bartimée sont deux éléments positifs de la gestion des déchets.

#### **Vœu 6.1**

La COGE suggère de compléter les brise-vue autour des containers à ordures visibles.

### Espaces verts

Entretien du 6 février 2012 avec MM. Marc-André Burkhard, municipal, Sandro Rosselet, chef de service et Gilbert Bossy, responsable des jardins.

Le Service poursuit sa politique de gestion par zones mise en place après Expo 02 et affinée et consolidée depuis. L'augmentation des surfaces à entretenir s'est traduite par une modeste augmentation du personnel, de 16 à 18 personnes, dont environ 4,5 postes mobilisés par l'entretien du stade. Il y a 3 apprentis en floriculture et 2 en paysagisme. Les collections de plantes en cultures sont assez complètes pour familiariser les apprentis avec leur diversité. A cela s'ajoute l'engagement temporaire de personnes en emploi AI ou de fondations. Le personnel du Service des travaux est très polyvalent et la diversité des tâches à accomplir lui permet de varier le travail au cours de la journée comme de l'année.

La COGE félicite l'équipe pour les réalisations florales en ville, toujours appréciées. A côté des aménagements gérés plutôt intensivement, les zones gérées de façon très extensive évoluent de façon intéressante, au point d'avoir valu à la ville le prix vaudois biodiversité décerné dans le cadre du concours "Villes et villages acteurs de la biodiversité". Ce type d'aménagement est notamment choisi pour des giratoires ou autres espaces, la limitation des interventions permet également de limiter les risques pour le personnel.

La COGE constate que les entrées de la ville pourraient être améliorées, tout en notant que ces entrées ont tendance à se déplacer au fil des années.

#### **Vœu 6.2**

La COGE demande que les services de la ville accordent plus d'attention à l'aménagement et à l'entretien des entrées de la ville.

## **Nettoyage de la ville**

Entretien du 6 février 2012 avec MM. Marc-André Burkhard, municipal, Sandro Rosselet, chef de service et Lionel Barraud, responsable de la voirie.

Le nettoyage de la ville se fait selon un plan et des tournées précises, adaptées en fonction de fiches de contrôle régulièrement remplies et retournées. Le nombre de poubelles a été multiplié par deux. Le passage des balayeuses est matinal, car il doit se faire avant que les chaussées et les trottoirs soient encombrés, notamment par les camions de livraison qui arrivent également tôt. Le centre est nettoyé deux fois par jour, plusieurs zones le sont 7 jours sur 7. La mécanisation est améliorée, mais de nombreux sites exigent un passage manuel, comme les parcs à vélo. Les employés travaillent à des tâches diverses, ce qui casse la monotonie, responsabilise mieux et améliore les conditions de travail et le rendement.

L'introduction des interdictions de fumer n'a pas trop aggravé la situation au niveau des mégots, mais de nouvelles campagnes d'éducation vont être nécessaires pour rappeler aux fumeurs qu'un récipient ad hoc n'est jamais très loin pour se débarrasser des restes de cigarettes.

## **7. Urbanisme et Bâtiments**

**Municipal-e délégué-e : M. Paul-Arthur Treyvaud puis Mme Marianne Savary**

### **Police des constructions**

Entretien du 31 octobre 2012 avec Mme Marianne Savary, municipale, MM. Markus Baertschi, chef de service et Laurent Thiémar, responsable de la police des constructions.

Après une période, bien trop longue de l'avis de la COGE, un renforcement de l'équipe, la mise en place de formulaires et processus précis et un fort engagement des collaborateurs permet à la police des constructions de s'adapter aux exigences d'une ville importante. Le personnel passe à 3,6 ETP. Le nombre et le profil des collaborateurs ne correspondent pas aux 2,4 postes prévus au budget, ce qui s'explique en partie par des transferts internes.

Le site internet est bien fait. Les conseils aux demandeurs, le suivi des dossiers et des chantiers sont à la hauteur de l'importance du sujet. Un logiciel maison facilite la tâche, mais son extension est limitée et il sera probablement remplacé par un système développé par un groupe de communes.

Il y a une forte augmentation des dossiers d'enquête, une complexification des procédures, un gros travail de mise en conformité par rapport aux règlements et aux attentes (énergie, amiante, ventilation, etc.). Le dialogue direct est privilégié, mais lorsque le demandeur passe par un avocat, la ville doit répondre par un homme de loi.

Les principales difficultés concernent notamment :

- le non-respect des plans mis à l'enquête (on a même vu, avant 2011, un étage supplémentaire complet ni prévu ni autorisé), certains architectes peuvent se permettre d'oublier les principes d'éthique élémentaires de leur profession

- les travaux non autorisés, pas faciles à déceler
- les gros retards dans la délivrance des permis d'habiter, retards parfois causés par le non-signalement de la fin des travaux par le constructeur
- les oppositions « émotives », qui ont peu de chance d'aboutir et pourraient être limitées par une meilleure information préalable
- les dossiers incomplets ou insuffisants.

Un vade-mecum expliquant quels types de travaux peuvent être entrepris sans démarches particulières, avec une demande de dispense d'enquête ou avec une enquête complète, serait utile.

Toujours pour l'information, la COGE encourage le service à mettre rapidement en place son projet de panneaux signalant les enquêtes publiques sur les sites concernés.

La politique des places de stationnement est en évolution. Le service se donne une certaine marge de manœuvre pour l'application des normes VSS (association suisse des professionnels de la route et des transports), qui prévoient une place par appartement ou par 100 m<sup>2</sup>.

#### **Observation 7.1**

La COGE demande la mise en place d'un suivi régulier des chantiers et un échéancier de fin de travaux pour assurer la délivrance du permis d'habiter aussi rapidement que possible.

#### **Observation 7.2**

La COGE demande que des mesures strictes soient prises pour que l'utilisation d'un immeuble ouvert au public ne puisse commencer avant délivrance du permis d'habiter.

#### **Vœu 7.1**

La COGE suggère que des émoluments supplémentaires soient prévus pour les rappels et réexamens dus à des dossiers incomplets ou erronés présentés par des professionnels.

## **Gérance communale**

La COGE s'est entretenue le 23 janvier 2012 avec Mme Marianne Savary, municipale et M. Fabian Ruga, responsable des bâtiments de la ville.

La COGE est satisfaite de constater que la gestion de la gérance communale s'est professionnalisée de façon efficace et rapide, avec notamment un contrôle de tous les baux, l'exigence d'une garantie de loyer et l'engagement d'une technicienne-gérante chargée du suivi de l'entretien et des réparations. Le choix de nouveaux locataires se fait en fonction des listes d'attente, mais avec une pondération pour les cas particuliers et urgences.

La réunion des bâtiments et de la gérance dans une seule entité a rapidement apporté un meilleur dynamisme et facilité la coordination indispensable entre ces deux activités.

La gérance a également repris la responsabilité des locaux disponibles à Gressy, avec comme politique de poursuivre leur usage actuel et en mettant à disposition d'un groupe local l'ancienne salle de Municipalité.

La gérance intervient tant pour les locaux loués par la commune que pour ceux que la commune loue, preuve en est la qualité du bail du conservatoire, alors que le bail des archives, antérieur à la réorganisation, est inadapté.

Il reste deux locaux libres actuellement. Le premier est sous la tribune de l'ancien hippodrome, avec l'intérieur laissé en l'état, le projet de transformation en cinéma ayant échoué. Cet espace pourrait trouver une utilisation intéressante en relation avec le futur bâtiment scolaire prévu à proximité. Le deuxième est le local commercial situé à la place de l'Ancienne Poste, pour lequel la commune cherche activement, mais sans succès pour l'instant, un locataire qui apporte un plus à l'animation commerciale du centre-ville. Notons que le fait que la commune possède des

emplacements commerciaux au centre-ville est un point positif et permet d'exercer une certaine influence sur les activités commerciales dans cette zone.

Les locations de salles sont centralisées, sauf celles qui dépendent de la culture, pour des raisons que la COGE n'a pas vraiment éclaircies.

La Cour des comptes a procédé à un audit de la gestion des immeubles locatifs communaux soumis au marché libre dans six communes vaudoises et publié un rapport en octobre 2011, satisfaisant pour notre Ville. La situation pourrait toutefois être améliorée, notamment en formalisant les objectifs de la commune en matière de logement sur le marché libre, les critères d'attribution, le niveau des loyers et la politique d'entretien des immeubles.

#### **Vœu 7.2**

La COGE demande à la Municipalité qu'un suivi des recommandations de la Cour des comptes sur les logements soumis au marché libre soit assuré.

#### **Vœu 7.3**

La COGE demande à la Municipalité de centraliser la réservation de toutes salles communales autres que les salles de sports.

## **Conciergerie des bâtiments scolaires**

Entretien du 7 novembre 2011 avec MM. Markus Baertschi, chef du service d'Urbat et Stéphane Pillonel, responsable des conciergeries communales.

La conciergerie des bâtiments scolaires concerne quelque 4000 usagers, plus les sociétés, 49 bâtiments et 35 ETP. On voit l'importance des tâches des concierges qui influent, directement ou indirectement, sur le bien-être quotidien de très nombreuses personnes.

Les concierges dépendent de la commune, mais travaillent avec des enseignants qui sont employés de l'Etat. La coordination est assurée par des réunions mensuelles entre tous les partenaires. L'évaluation se fait en cascade. La COGE souhaite que cette évaluation (dans les deux sens) implique également les utilisateurs des locaux scolaires, sociétés comprises.

Le métier de concierge évolue. Côté positif, on note qu'il s'agit de plus en plus de tâches d'intendance, avec des exigences au niveau CFC. Côté négatif, il faut reconnaître que le respect du concierge se perd auprès de certains élèves. Dans les cas graves, la Municipalité assure un soutien et un appui aux personnes concernées qui doivent porter plainte individuellement.

La COGE suggère que le cahier des charges inclue les objectifs généraux du poste, en plus des tâches détaillées, afin de mieux valoriser le travail. La COGE suggère également de veiller à, d'une part avoir assez de personnes qualifiées pour encadrer plus d'apprentis, d'autre part prévoir des postes moins exigeants pour avoir un plus grand éventail de postes de travail à offrir.

La COGE s'étonne de certains choix de sols difficiles à nettoyer dans des constructions récentes (pavillon scolaire des Isles, Conservatoire), choix faits par les commissions de construction contre l'avis du service concerné.

#### **Observation 7.3**

La COGE demande que le remplacement des essuie-mains par du papier soit systématisé.

#### **Vœu 7.4**

La COGE suggère que le service de l'urbanisme ait un droit de veto dans le cadre des commissions de constructions lorsqu'il s'agit de choisir des sols ou équipements qui risquent de poser de gros problèmes d'entretien.

**Vœu 7.5**

La COGE demande que l'avis des utilisateurs soit mieux pris en compte dans le cadre de l'évaluation des collaborateurs de la conciergerie.

## Conservatoire

Visite du 14 novembre avec MM. Markus Baertschi, chef de Service de l'urbanisme, Jean-François Sutterlet, responsable d'immeubles et Eric Urfer, directeur du Conservatoire du Nord vaudois.

La silhouette typique de cette construction yverdonnoise a été préservée et offre un volume suffisant pour le conservatoire, une buvette et une unité d'accueil temporaire pour les écoliers. Le sous-sol du bâtiment n'a pas été aménagé, les problèmes d'humidité étant trop importants.

Les travaux se sont déroulés correctement, mais ont pris du retard en raison d'une longue période pluvieuse qui a empêché le bâtiment de sécher dans des délais habituels. Le budget a été respecté.

A la date de la visite de la partie « Conservatoire » du bâtiment, les travaux étaient en voie d'achèvement, mais le conservatoire était déjà installé. Les utilisateurs sont satisfaits des aménagements. Des problèmes sont encore à résoudre : la fin du séchage du bâtiment, l'isolation phonique sous les portes, et, plus important, l'isolation phonique intégrale, à charge du conservatoire, des locaux destinés à l'enseignement des percussions. Ils sont situés sous le toit et la charpente conduit les sons à travers tout le bâtiment.

Il faut noter l'aménagement d'une belle salle de musique qui peut accueillir une centaine de personnes.

**Vœu 7.6**

La COGE demande à la Municipalité d'étudier les possibilités d'assainir les locaux en sous-sol afin de pouvoir les utiliser.

## Fondation pour le logement

Entretien du 23 janvier 2012 avec Mme Marianne Savary, municipale, MM. Yves Martin, secrétaire général-adjoint et Fabian Ruga, responsable des bâtiments de la ville.

La Fondation pour le logement est prévue dans le préavis 10.49, de décembre 2010, accepté par le Conseil communal en juin 2011. Le Conseil de fondation a tenu une séance constitutive le 14 décembre 2011. La Fondation devrait être formellement créée par acte notarié début 2012, ce qui permettra à la commune de lui verser le capital de dotation prévu de 2 millions de francs.

Lors de la séance constitutive, le Conseil a examiné les possibilités de construire sur un terrain que la commune pourrait mettre à sa disposition. Il a décidé de commencer par la construction d'un petit immeuble d'une dizaine d'appartements, afin d'acquérir une première expérience. La Fondation n'a pas de calendrier précis pour la suite de ses opérations.

La COGE est déçue du retard pris au démarrage de la Fondation et de la frilosité de son premier projet, alors que la mise à disposition de logements à loyer modéré est un problème urgent, lancinant et reconnu.

Les représentants de la commune à la Fondation ne semblent pas avoir reçu d'instructions particulières de la Municipalité lors de leur nomination.

**Observation 7.4**

La COGE demande à la Municipalité de mettre tout en œuvre afin que la Fondation pour le logement prenne des initiatives importantes et rapides pour construire un nombre significatif de logements à loyer modéré et que ses représentants au conseil de ladite fondation reçoivent des instructions claires.

## 8. Conclusion

La COGE remercie Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, les différents chefs de service et responsables d'entités pour leur disponibilité et leur ouverture à la discussion.

La Commission de gestion, à l'unanimité de ses membres, et sous réserve du respect et de la prise en compte des observations et vœux formulés dans le présent rapport, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver la gestion de l'exercice 2011.

Yverdon-les-Bains, le 8 mai 2012

Le président



Pierre Hunkeler